



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



Saison 2019-2020

Le présent règlement a pour objet de définir la nature des droits et des devoirs des joueurs, et plus largement, de tous les adhérents du Le Landreau Handball. Il est porté à la connaissance des membres et peut-être consulté sur le site internet du club: <http://www.lelandreauhandball.com>

Ce règlement peut être modifié à tout moment par le bureau.

Article 1 – Obligation des membres du club

1.a - Généralités

Chaque adhérent devra toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les divers responsables de l'association qui sont tous des bénévoles et envers les autres licenciés. Pour s'entraîner et jouer il faut être licencié au club, donc avoir fourni un certificat médical ayant la mention « **pratique de handball en compétition ou en loisir** » et un dossier complet (voir feuille inscription). Le club doit également valider la licence, en cas de pièces manquantes dans le dossier le club ne validera pas la licence, le joueur ne pourra donc faire aucun entraînement ni matchs.



1.b – Droit à l'image

En signant ce règlement le licencié autorise le club Le Landreau Handball, sans limitation de durée, à prendre des photos ou des vidéos, et à les exploiter dans un contexte non commercial, à titre pédagogique et ou informationnel, sur son site internet ou sur différents journaux.

1.c - Permanence W-E

Les licenciés à partir de la catégorie -16 devront suivre le planning réalisé pour l'organisation des W-E. En effet, chaque W-E, pour le bon déroulement des rencontres, 2 joueurs (-16 ou -19) seront convoqués pour tenir la table de marque et 2 licenciés seniors seront quant à eux d'astreinte au poste de responsable de salle. S'il est pour le joueur impossible d'assurer la permanence, c'est à lui de voir avec les autres membres de son équipe pour se faire remplacer.

Lors de l'inscription, un chèque de caution de 20€ sera demandé aux joueurs de ces équipes afin de faire respecter ces permanences. En cas de manquement à cet article, le joueur sera d'abord averti, puis le club lui prendra 10€ sur le chèque à chaque absence (rappel : chaque joueur a environ 3 permanences à assurer pour la saison).

Lors des matchs des seniors à domicile, les loisirs devront assurer la table de marque. En contre partie les seniors assureront les arbitrages des loisirs lors de leurs matchs à domicile. Un planning sera réalisé à cet effet.

1.d – Participation à la vie du club

Le club souhaitant rester « familial » avec des prix de licences les moins cher du département, nous remercions les licenciés ainsi que les parents des enfants licenciés de participer à la vie du club dès que possible (tenue de table de marque, bar le week-end, assurer les déplacements avec les jeunes le week-end, présence lors des tournois, festivités, soirées, recherches de sponsors,...).

1.e – Stages/Sélections

Le joueur s'engage à honorer toute convocation à un stage ou sélection émanant des instances Départementale, Régionales ou Fédérale. A défaut, le préjudice financier (amende, frais d'hébergement,...) infligé au club sera supporté par le joueur. Le refus de participer à des sélections ou stages après avoir été détecté devra être signifié au club par courrier.

Article 2 – Inscription

2.a - Généralités

Les inscriptions se font par internet principalement et il y aura des permanences le samedi matin (au nombre de 2 entre le mois de juin et septembre) pour nous remettre l'original du certificat médical, l'autorisation parentale, le paiement de la licence, et le règlement signé.

Les licences ne seront pas remboursées une fois la saison commencée.

Tout licencié devra payer le prix de sa licence (fixé au préalable par le bureau) lors de l'inscription.

Vous avez également la possibilité de payer en 3 fois, lors de l'inscription vous rédigez 3 chèques avec au dos les dates d'encaissement que vous souhaitez.





REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



Saison 2019-2020



Tous les licenciés joueurs et « membre du bureau ou dirigeant/entraîneur » d'une équipe devra payer le montant reversé à la Ligue Pays De La Loire, la Fédération Française de Handball et le Comité c'est-à-dire environ 70% du montant de la licence (montant exact fixé au préalable par le bureau). Le bureau se garde le droit de modifier chaque année ce montant suivant l'évolution des prix des 3 organismes.

Cependant, pour toutes les personnes uniquement encadrantes, membres du bureau ou arbitre, le club demandera un chèque de caution de 50€ qui ne sera pas encaissé. Le chèque sera rendu à ce licencié une fois la saison terminée et que ces engagements donnés en début de saison auront été tenus. Si ce n'est pas le cas, ce chèque sera encaissé.

2.b – Ballons

- Pour les catégories école de hand et -10, le club prête les ballons lors des entraînements et des matchs
- Pour les catégories -12,-14 et -16, le club demande un chèque de caution de 20€ à chaque joueur et lui prête en échange un ballon pour la saison. **Le ballon est à rendre lors de l'Assemblée Générale du club ou lors des permanences pour les inscriptions de la saison suivante, sinon le chèque sera encaissé.**
- Pour les catégories -19 et seniors, chaque joueur apporte son propre ballon.

2.c – Mutation

Tout titulaire d'une licence « pratiquant », âgé de 13 ans et plus, et tout titulaire d'une licence « dirigeant » désirant changer de club principal est soumis au régime des mutations. Le club se réserve le droit de faire du cas par cas afin de régler les modalités de paiement de cette mutation.



Article 3 – Assurance

L'assurance est incluse dans le montant de la cotisation versée au club. Cette assurance ne couvre que la part non prise en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle personnelle s'il y a. Il y a possibilité de prendre un complément d'assurance lors de l'inscription, ce montant est à la charge du licencié.

Lors d'un accident au cours d'un match ou d'un entraînement, il faut avertir le responsable d'équipe et/ou l'entraîneur pour signaler cette blessure (sur la feuille de match par exemple), en aviser un membre du bureau et demander une feuille de déclaration d'accident qui est à remplir et à envoyer dans les 5 jours ouvrés, **accompagnée obligatoirement d'un certificat médical initial faisant état de la blessure.**

Article 4 – Entraînements-Matches

4.a – Généralités

Les horaires d'entraînements sont fixés en début de saison par le club. Nous attirons l'attention sur le fait que **les entraîneurs sont responsables des jeunes uniquement 10 minutes avant l'entraînement jusqu'à la fin de l'entraînement.** L'heure de début d'entraînement indiqué par les entraîneurs correspond à l'heure à laquelle commence l'entraînement, c'est-à-dire que le joueur doit-être en tenue et prêt à s'entraîner. **Les familles doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant seul.** Les parents des jeunes licenciés doivent préparer le sac de sport qui contient tout le nécessaire pour l'entraînement (**ballon, chasuble, t-shirt et short, gourde**) et pour la douche.

En cas d'absence non planifiée, le joueur est tenu de prévenir son responsable d'équipe ou son entraîneur, quand c'est possible, au plus tard 3 jours avant la rencontre ou l'entraînement. Toute absence non justifiée à un entraînement ou à un match sans en avoir averti son responsable peut conduire à la non participation du joueur au match suivant.

Lors des entraînements et des matchs, il est recommandé de venir sans bijou ni objet de valeur. En cas de perte ou de vol, le club ne peut être tenu pour responsable, ces problèmes n'engagent que la personne ayant été victime de cette perte ou vol.

4.b – Matériels

Les buts de Handball doivent être mis en place par les adhérents adultes en début de séance d'entraînement ou avant la rencontre. Tous les adhérents – petits et grands - s'engagent à ranger le matériel avant le départ sous les douches et vérifier qu'aucun équipement ne reste dans la salle (maillot, ballon, plot, etc..).



REGLEMENT INTERIEUR

Le Landreau Handball



Saison 2019-2020

4.c – Vestiaires

Les raclettes doivent être utilisées pour racler le sol après chaque douche. Les papiers, bouteilles de shampoing, etc... doivent être mis dans les poubelles. Le dernier joueur qui quitte le vestiaire vérifie l'état des vestiaires et éteint la lumière.

Article 5 – Déroulement des w-e de match

5.a – Sanctions

En cas d'incivilité d'un joueur du Club, de part son attitude, vis-à-vis de son équipe, vis-à-vis de son entraîneur, vis-à-vis de l'équipe adverse, vis-à-vis de l'arbitre... ce joueur sera sanctionné par le bureau de Le Landreau Handball. La sanction retenue pourra être :

- 1 - un avertissement
- 2 - un match de suspension
- 3 - deux matchs de suspension
- 4 - la radiation de l'association

Par ailleurs, toute incivilité ou faute commise sur un joueur ou équipe adverse peut être relatée sur la feuille de match par le responsable de l'équipe rencontrée et transmise ainsi à la Commission de Discipline de la ligue de handball Pays-de-la-Loire. Dans ce cas, les sanctions financières ne seront pas prises en charge par le LLH mais directement par le joueur ou son responsable légal pour les licenciés mineurs. Chaque sanction sera notifiée par écrit au licencié ou à son responsable légal.

5.b – Déplacements

Les parents des licenciés mineurs doivent assurer les déplacements des équipes chacun leur tour à raison d'un maximum de 4 enfants par véhicule. L'ordre généralement retenu est l'ordre alphabétique du nom des familles. A cet effet une liste des coordonnées téléphoniques et adresses de chacun sera remise à tous les membres de l'équipe par l'entraîneur. En cas d'impossibilité de transport sur une date donnée, la famille concernée devra s'arranger avec une autre famille en permutant son tour. **Pour les déplacements, la personne assurant le transport et l'encadrement doit bénéficier de tous les droits légaux pour assurer cette fonction. Le véhicule ne peut être conduit par un jeune qui est en conduite accompagnée.** Le lavage du jeu de maillots est également assuré par les familles chacune leur tour.

5.c – Bar

Après les rencontres et les entraînements, il est demandé à tous les adhérents d'aider pour ranger le bar, le nettoyer et vider les poubelles.

Pour les boissons et friandises, le LLH affiche les tarifs demandés. Le LLH ne prévoit pas de crédit sur les consommations.

Le responsable du bar doit pouvoir demander l'aide des adhérents et le règlement des consommations sans qu'il soit besoin de le rappeler.

EXEMPLAIRE à conserver par le Licencié

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter et (ou) à le faire respecter par mon enfant.

Nom du Licencié :

Date :

Prénom :

Signature :

Si Mineur signature des parents :

COUPON à retourner au club Le Landreau Handball